

## RÈGLEMENT DU CONCOURS « 10 ANS DE EUROREPAR CAR SERVICE »

### Article 1 : Identité de la société organisatrice

Stellantis Belux SA, dont le siège est établi Avenue du Bourget 20, B-1130 Bruxelles (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un concours du 28 avril 2025 au 15 mai 2025 à 23h59 inclus, intitulé « 10 ans de EUROREPAR Car Service » (ci-après le « Concours »).

### Article 2 : Conditions de participation

La participation au Concours est ouverte à toute personne remplissant les conditions suivantes :

- être une personne physique majeure (18 ans ou plus),
- être domiciliée en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg,
- être propriétaire d'un véhicule immatriculé en Belgique ou au Luxembourg,
- ne participer qu'une seule fois au Concours.

Sont exclus de la participation :

- les membres du personnel de la Société Organisatrice, du réseau EUROREPAR Car Service et de la SRL White Whale,
- ainsi que leurs parents directs (ascendants, descendants, conjoints, frères et sœurs).

### Article 3 : Modalités de participation

Toute participation doit se faire uniquement sur Internet à l'adresse [www.myeurorepar.be/10ans](http://www.myeurorepar.be/10ans) (ci-après le « Site ») à l'exclusion de tout autre moyen (toute participation par voie postale est notamment exclue).

Pour participer, le participant doit s'enregistrer en complétant de façon correcte et exhaustive le formulaire d'inscription. Les participants doivent garantir que les données fournies sont correctes. Seul le participant est responsable des données communiquées à la Société Organisatrice. En cas de données inexactes, la participation ne sera pas prise en considération.

Tout participant accepte que les données le concernant, qu'il aura transmises à la Société Organisatrice au titre de sa participation au Concours, puissent être utilisées par celle-ci, pour les seuls besoins du présent Concours (notamment pour la publication de la liste des gagnants avec mention de leurs noms et prénoms).

Tous les frais de participation au Concours (téléphone, essence, Internet, ordinateur, ...) sont entièrement à charge des participants. Les participants au Concours ne peuvent en aucun cas exiger de la Société Organisatrice de couvrir les frais de leur participation au Concours.

Les participations reçues au-delà de la date limite ne seront pas prises en considération, la date de réception électronique faisant foi.

#### **Article 4 : Désignation des gagnants**

Les gagnants seront ceux ayant répondu correctement à la question principale et dont la réponse à la question subsidiaire sera la plus proche du résultat attendu. En cas d'ex-æquo, un tirage au sort pourra être effectué.

Les gagnants seront contactés par email et auront un délai d'un mois pour fournir leur adresse postale afin de recevoir leur lot.

#### **Article 5 : Prix**

##### *Stipulations générales*

Le prix ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement, notamment en cas de perte ou de vol. Les éventuelles photographies ou représentations graphiques présentant les prix ou entourant la communication n'ont aucune valeur contractuelle. La Société Organisatrice ne donne ni ne délivre aucune garantie relative au prix. Elle ne peut être tenue pour responsable des accidents ou dommages éventuels liés directement ou indirectement au prix remporté. Le prix est indivisible et doit être accepté tel qu'il est attribué.

##### *Prix offert aux gagnants*

- 1 vélo électrique – valeur approximative de 1 000 €
- 2 coffrets Bongo "Roadtrip" – valeur unitaire et approximative de 540 €
- 4 montres connectées – valeur unitaire et approximative de 250 €
- 4 enceintes Bluetooth – valeur unitaire et approximative de 150 €
- 4 casques Bluetooth – valeur unitaire et approximative de 125 €
- 35 cartes carburant – valeur unitaire de 25 €

Les prix ne sont ni échangeables, ni convertibles en espèces. Les images utilisées dans les supports de communication sont non contractuelles.

**Précautions en cas de suspicion de fraude :** En cas de doute concernant l'authenticité des documents ou des informations fournies, la Société Organisatrice se réserve le droit de refuser le remboursement.

#### **Article 6 : Responsabilité**

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du Concours, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Concours. En pareilles circonstances, la Société Organisatrice s'engage à en informer les participants par tous moyens appropriés et ce dans les meilleurs délais. Au sens du présent règlement, tout événement imprévu est considéré comme un cas de force majeure.

La Société Organisatrice ne peut en outre être en aucune manière tenue responsable pour des virus, visites indésirables éventuelles ou tout autre problème technique ou technologique, directement ou indirectement lié au Site.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable pour toute difficulté que le participant rencontrerait ou tout dommage qu'il subirait notamment en raison des mauvaises transmissions via Internet, du mauvais fonctionnement d'Internet ou du logiciel utilisé, des conséquences de virus, bugs, anomalies et défauts techniques, de tout défaut technique, de matériel ou de logiciel de toute nature, dans le chef de la Société Organisatrice, du participant ou des fournisseurs Internet ou de télécommunications. La même exclusion de responsabilité vaut pour toute erreur d'impression, de frappe ou d'orthographe. La Société Organisatrice ne peut pas non plus être tenue responsable pour le cas où, les données communiquées par le participant lors de l'inscription n'étant pas correctes, la société organisatrice n'aurait pas pu contacter le participant en question.

Tout cas non explicitement prévu dans le présent règlement sera tranché par la Société Organisatrice.

#### **Article 7 : Données personnelles**

Les données personnelles sont collectées pour le bon fonctionnement du concours et sont destinées à Stellantis Belux SA, ayant son siège social à Avenue du Bourget 20, 1130 Bruxelles, Belgique, BE 0403.461.107 (ci-après « Stellantis»). À défaut, Stellantis pourrait ne pas être en mesure de fournir le service demandé et indiqué dans les objectifs ci-dessus.

Conformément à la Réglementation sur la protection des données applicable (qui désigne le Règlement général sur la protection des données – RGPD – et la loi locale applicable sur la protection des données qui complète le RGPD), vous disposez des droits d'accès, droit de rectification, droit de suppression, droit de traitement restreint, droit d'obtention d'une copie de Vos Données Personnelles à vos propres fins ou pour les fournir à un autre fournisseur de données de votre choix ainsi que du droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles lorsque celles-ci sont traitées à des fins de marketing direct ou si le traitement est basé sur un intérêt légitime.

Vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment si le traitement se fonde sur votre consentement.

Pour exercer ces droits, il vous suffit d'en faire la demande par courrier à :

- Stellantis Belux SA
- Avenue du Bourget 20
- 1130 Bruxelles
- Belgique

#### **Article 8 : Respect des règles**

Le fait de participer à ce Concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Celui-ci a valeur de contrat entre la Société Organisatrice et les participants.

Par ailleurs, la participation au Concours implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants. Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme aux principes du Concours et au présent règlement.

Si la Société Organisatrice constate le non-respect des conditions de participation ou toute autre forme d'abus, tromperie ou fraude, elle est en droit d'exclure le participant en question du Concours avec effet immédiat ou, le cas échéant, de réclamer le prix reçu.

Les participants autorisent toute vérification des données transmises lors de la participation. Toute indication d'identité ou d'adresse erronée du participant entraîne la disqualification de ce dernier. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura tenté de frauder dans le cadre de sa participation au Concours. La participation au Concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et des résultats du Concours.

**Article 9 : Accès au règlement**

Le présent règlement est disponible sur le site [www.myeurorepar.be/10ans](http://www.myeurorepar.be/10ans) et ce jusqu'à la fin de la période du concours soit le 15 mai 2025 à 23h59.

**Article 10 : Litiges**

Toute réclamation concernant le présent Concours devra être adressée par écrit par lettre recommandée à la Société Organisatrice et ce au plus tard trente jours après la fin du Concours. La loi applicable au présent règlement est la loi belge. Tout litige né à l'occasion du présent Concours, qui ne pourra être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux compétents de Bruxelles.